

ART. III. — VERBES IMPERSONNELS

§ 382. Emploi.

Sauf exceptions, les verbes impersonnels ne sont employés qu'à la 3^e personne du singulier et à l'infinitif présent ou parfait.

§ 383. Verbes impersonnels proprement dits.

- 1) Verbes désignant un phénomène atmosphérique : *pluit, il pleut; tonat, il tonne...*
- 2) Verbes exprimant un sentiment : (souvent construits avec l'accusatif de la personne qui éprouve le sentiment et le génitif de ce qui est l'objet du sentiment.)

Miseret ¹ me tui,	L. <i>⟨La pitié me prend de toi⟩</i> F. <i>J'ai pitié de toi;</i>
Me paenitet culpa,	F. <i>Je me repens de..., je regrette ma faute;</i>
Suae quemque fortunae pae-	F. <i>Chacun est mécontent de son sort;</i>
nitet,	
Taedet eos vitae,	F. <i>Ils sont dégoûtés de la vie;</i>
Infamiae eos pudet,	F. <i>Ils ont honte de leur infamie;</i>
Piget me stultitiae meae,	F. <i>Je suis ennuyé, fâché de ma sottise.</i>

Ces verbes impersonnels forment parfois groupe avec un autre verbe, qui devient alors impersonnel :

Incipit me paenitere,	F. <i>Je commence à me repentir;</i>
Debet eos pudere,	F. <i>Ils devraient avoir honte (§ 406).</i>

N. B. *paenitet, pudet, piget* ont un gérondif et un adjectif verbal en *-ndus*.

3) Verbes exprimant la nécessité ou la convenance :

oportet, il faut, il est bon de, c'est un devoir de...;
decet: te decet, il te sied; il est beau, il convient que tu...;
libet (lubet): mihi libet, il me plaît de...;
licet: tibi licet, il t'est permis de....

§ 384. Verbes employés impersonnellement.

Plusieurs verbes s'emploient comme impersonnels dans des acceptions particulières ; ainsi :

accidit, il arrive (ordin. par malheur); *contingit, il arrive* (ordin. par bonheur);
fit, evenit, il arrive;
constat, satis constat, il est bien établi, bien certain;
expedit, L. ⟨cela tire d'embarras⟩ F. il est utile;
juvat, L. ⟨cela fait plaisir⟩ F. il plaît, il est agréable;
interest, refert, il importe, il importe de savoir, de considérer;
me non fallit, non fugit, non praeterit, il ne m'échappe pas (que...);
patet, il est évident; placet, il plaît, il paraît bon;
praestat, il vaut mieux;
videtur: mihi videtur, il me paraît bon ou il me semble (§ 564).

1. Seules formes classiques : *miseret, miserebat, miserebit, misereat, misereret.*

CHAPITRE V

VERBE ET SUJET DU VERBE

A. Le verbe sans sujet : verbe impersonnel.

§ 385. Il n'y a ni sujet exprimé ni sujet sous-entendu

- avec les verbes qui désignent un phénomène atmosphérique : *tonat, il tonne;*
- avec les verbes de sentiment *miseret, paenitet, taedet, pudet, piget;*
- souvent avec le passif impersonnel :

Acriter pugnatur, pugnatum est, On combat, on combattit avec acharnement.

N. B. Avec le passif impersonnel et certains verbes employés comme impersonnels (§ 384), on peut souvent considérer comme sujet un infinitif, ou une proposition infinitive, ou une proposition complétive commençant par *quod, ut, ne* :

Nunc non licet jocari, Maintenant L. ⟨plaisanter n'est pas permis⟩
F. il n'est plus permis de plaisanter.

B. Le verbe qui a un sujet : verbe personnel.

§ 386. La plupart des verbes ont un sujet.

Ce sujet est exprimé dans la même proposition :

Terra movet, La terre tremble,

ou indiqué par la forme verbale :

Paveo, J'ai peur.

Le verbe énonce que le sujet est dans un certain état, qu'il fait ou qu'il subit une action : il qualifie en quelque sorte le sujet ; c'est pourquoi, en principe, il prend la personne, le genre et le nombre du sujet :

Classis victa est, La flotte a été vaincue.

§ 387. Le verbe n'a qu'un sujet.

Il s'accorde avec ce sujet, à peu près comme en français.

Particularités d'accord :

- *Turba militum ruit* ou *ruunt*, *La foule des soldats se précipite ;*
Uterque eorum exercitum educit *Chacun d'eux fait sortir ses troupes.*
ou *educunt*,
Lorsque le sujet est un nom ou un pronom au singulier, mais de sens collectif (*turba*, *uterque*), suivi d'un génitif pluriel (*militum*, *eorum*), le verbe peut être au singulier ou au pluriel.

- *Maxima pars vatum decipimur* *L. La plus grande partie des poètes, nous sommes trompés par l'apparence ;*
Pars in crucem acti, pars bestiis *L. Ils furent, une partie (= les uns) menés à la croix, une partie (= les autres) jetés aux bêtes.*
objecti sunt,

Dans ces deux exemples, la nom. sg. *pars* doit être considéré, non pas comme le sujet, mais comme une apposition au sujet¹.

- *Civitati persuasit ut de finibus* *Il persuada à sa nation (= à ses compatriotes) de quitter leur pays.*
suis exirent,

Le pluriel *exirent* a pour sujet le pluriel *cives* dont l'idée est contenue dans le nom singulier de sens collectif *civitas*.

- *Urbs Syracusae capta est*, *La ville de Syracuse fut prise.*

Lorsque le sujet est un nom de ville accompagné de *urbs* ou de *oppidum*, le verbe s'accorde avec *urbs* ou *oppidum*.

§ 388. Le verbe a plusieurs sujets.

1) Souvent, comme en français, il s'accorde avec l'ensemble des sujets :

- Pater atque mater venerunt*, *Mon père et ma mère sont venus ;*
Ego et tu valemus, *Toi et moi, nous sommes en bonne santé ;*
(la première personne l'emporte sur la deuxième)
Tu et frater valetis, *Ton frère et toi, vous êtes en bonne santé ;*
(la deuxième personne l'emporte sur la troisième) ;

2) parfois, il s'accorde avec le sujet le plus rapproché, particulièrement

- si le verbe précède tous les sujets² :

Venit pater atque mater, *Mon père et ma mère sont venus ;*

¹ . La même interprétation est possible pour d'autres tournures :

Uterque eorum... educunt, *Chacun des deux, ils font sortir...*
Pater atque mater venerunt, *Mon père et ma mère, ils sont venus.*

Dans la langue ancienne, ce que nous appelons le sujet était peut-être plutôt une apposition au verbe.

² . Pour l'accord en genre des formes comme *captus est*, *capturus est*, *capiendus est*, voir la syntaxe de l'adjectif attribut (§§ 152-156).

- si le verbe n'est précédé que d'un seul sujet :

Pater venit atque mater, *Mon père est venu, ainsi que ma mère ;*

- si les sujets ne sont pas considérés comme agissant conjointement :

Et proavus et avus Murenæ *Le bisaïeul et l'aïeul de Murenæ ont été tous*
praetor fuit, *deux prêteurs ;*

C'est surtout le cas lorsque les sujets sont séparés par *neque*, *aut*, *vel*, *-ve*, *sive* :

Leges quas sive Juppiter sive *Les lois qu'ont établies soit Jupiter, soit Minos ;*
Minos sanxit,

- si les divers sujets composent un ensemble :

Senatus populusque Romanus *Le sénat et le peuple de Rome ont décidé... ;*
decrevit...

- si le dernier sujet englobe les précédents :

Tu omnesque homines sciunt..., *Tu sais, et tout le monde sait... ;*

- si les sujets désignent des choses, des choses et des personnes mêlées, des abstractions :

Domus ac templum corruit, *La maison et le temple s'écroulèrent ;*
Tortor atque ipsa tormenta *Le bourreau et les instruments de torture*
defessa erant, *eux-mêmes étaient las.*

N. B. Dans la proposition infinitive, les formes telles que *captum esse*, *capturum esse*, *capiendum esse* s'accordent avec le sujet (à l'accusatif), ou avec l'ensemble des sujets, ou avec le sujet le plus rapproché, selon les mêmes principes que ci-dessus :

Consul nuntiat classem vic- *Le consul annonce que la flotte a été vaincue ;*
tam esse,
Audivi domum ac templum de- *J'ai entendu dire que la maison et le temple*
letum esse, *avaient été détruits.*

CHAPITRE VI

LES VOIX

A. La voix active.

§ 389. Sens général.

La voix active indique :

- que l'on est dans un certain état : *sedeo, je suis assis* ;
- que l'on commence d'être dans un certain état : *consido, je m'assieds* ;
- que l'on fait une action : *verbero, je frappe* ;
- (parfois) que l'on fait faire une action : *aedificavit, il construisit, il fit construire*.

Dans ce dernier cas, le français ajoute dans la traduction le verbe *faire*.

§ 390. Particularités.

Certains verbes ordinairement transitifs ont parfois un sens intransitif ou réfléchi, surtout au participe présent et au gérondif. Ils aboutissent alors parfois en français à la voix pronominale :

<i>abstinere, tenir à l'écart</i>	et <i>se tenir à l'écart, s'abstenir</i> ;
<i>deflectere, détourner</i>	— <i>se détourner</i> ;
<i>habere, tenir, avoir, comporter</i>	— <i>se tenir, habiter, être</i> ;
<i>vertere, tourner</i>	— <i>se tourner, tourner</i> (intrans.) ;
<i>exercens, exerçant</i>	— <i>s'exerçant</i> ;
<i>vehens, transportant</i>	— <i>allant</i> (à cheval, en voiture, en bateau...) ;
<i>volvens, faisant rouler, déroulant</i>	— <i>se roulant, roulant</i> (intrans.) ;
<i>Lavandi causa,</i>	<i>Pour se laver, pour prendre son bain</i> ;
<i>Recipiendi signum,</i>	<i>L. <Le signal de se retirer> F. Le signal de la retraite.</i>

i. Il est probable qu'à une époque ancienne, un verbe latin avait toutes les formes suivantes :

- une forme *active*, où le sujet fait l'action : *solvit, il délie* ;
- une forme *impersonnelle*, avec la finale -r, où l'action est nommée sans indication de sujet agissant : *solvitur, on délie* ;
- une forme où le sujet est intéressé à l'action, soit qu'il subisse l'action (*sens passif*) : *solvitur, il est délié* ; soit qu'il agisse sur lui, pour lui (*sens « moyen »*, qui tient à la fois de l'actif et du passif) : *solvitur, il délie sur lui, il délie pour lui, il se délie*.

Les verbes déponents sont sans doute des verbes qui n'ont subsisté que sous la forme du sens « moyen ».

B. La voix passive.

§ 391. Passif personnel et passif impersonnel.

- **Passif personnel** : c'est le passif employé à toutes les personnes du singulier et du pluriel, le sujet étant ou exprimé ou indiqué par la forme du verbe. Le sujet subit l'action.

<i>Marcus reprehendetur,</i>	<i>Marcus sera blâmé ;</i>
<i>Reprenderis,</i>	<i>Tu seras blâmé.</i>

Le passif personnel n'existe que pour les verbes transitifs qui, à la voix active, se construisent avec l'accusatif :

<i>Omnes eum amant,</i>	<i>Tout le monde l'aime ;</i>
<i>Ab omnibus amatur,</i>	<i>Il est aimé de tous.</i>

- **Passif impersonnel** : c'est le passif employé à la 3^e personne du singulier neutre, sans sujet :

<i>Ita decretum est,</i>	<i>Il en a été décidé ainsi.</i>
--------------------------	----------------------------------

Le passif impersonnel existe pour tous les verbes, transitifs ou intransitifs, qui possèdent la forme passive :

<i>Amatur,</i>	<i>On aime (amare est transitif) ;</i>
<i>Pugnatur,</i>	<i>On combat (pugnare est intransitif).</i>

N. B. Le verbe *sum* et ses composés ; les verbes *fio, volo, nolo, malo, soleo, memini, odi aio, inquam*, les verbes impersonnels, ne possèdent pas la forme passive.

§ 392. Le complément d'agent avec le verbe passif.

Un complément d'agent, qui indique *par qui* ou *par quoi* l'action est réalisée, accompagne souvent un verbe passif :

- à l'ablatif avec *a(b)* s'il s'agit d'hommes, d'animaux, de choses personnifiées¹ :

<i>Ita decretum est a praetore,</i>	<i>Il en a été décidé ainsi par le préteur ;</i>
<i>Ab elephantis obtriti sunt,</i>	<i>Ils furent écrasés par les éléphants ;</i>
<i>A fortuna deserti sumus,</i>	<i>Nous avons été abandonnés par la fortune ;</i>

- à l'ablatif sans préposition, s'il s'agit de choses² :

<i>Maerore confectus,</i>	<i>Usé par le chagrin ;</i>
---------------------------	-----------------------------

- au datif (§ 90), particulièrement avec les verbes *videri, être jugé, paraître ; probari, être approuvé* :

<i>Hoc mihi non probatur,</i>	<i>L. <Cela n'est pas approuvé de moi> F. Je n'approuve pas cela.</i>
-------------------------------	---

1. C'est un ablatif d'éloignement, d'origine : il indique d'où vient l'action.

2. C'est un ablatif de cause ou de moyen.

§ 393. Traduction du passif personnel :

- par le passif personnel français :

Ab omnibus amatur, *Il est aimé de tout le monde;*

- par la voix active (très souvent)

- en prenant comme sujet le complément d'agent :

Ab omnibus amatur, *Tout le monde l'aime;*

- en prenant comme sujet l'indéfini *on*, s'il n'y a pas de compl. d'agent :

Multa suscipiuntur, conficiuntur L. *⟨Beaucoup de choses sont entreprises...⟩*
 pauca, F. *On entreprend beaucoup de choses, on en achève peu;*

- par la voix pronominale;

- la voix pronominale, en français, a souvent un sens passif :

Hic liber magna cum voluptate legitur, *Ce livre L. ⟨est lu⟩ F. se lit avec un vif plaisir;*

- certains verbes passifs latins peuvent avoir un sens réfléchi :

exerceri, *s'exercer;* vehi, *se transporter;*
 lavari, *se laver;* verti, *se tourner;*
 moveri, *se déplacer;* volvi, *se rouler;*
conjungi, congregari, s'unir, se réunir;

- chez les poètes, certains verbes passifs peuvent avoir un sens réfléchi et se construire avec un complément d'objet à l'accusatif :

Redimitus tempora lauro, *S'étant couronné les tempes de laurier;*
 Nymphae percussae pectora, *Les Nymphes, s'étant frappé la poitrine.*

- N. B. Le français traduit par la voix active les formes passives *coeptus sum*, *desitus sum...* accompagnées d'un infinitif passif :

Orationes ejus coeptae sunt, *Ses discours L. ⟨furent commencés...⟩*
 — desitae sunt legi, F. *commencèrent à être lus. — cessèrent d'être lus.*

§ 394. Traduction du passif impersonnel :

- par le passif impersonnel français (rarement) :

Ita decretum est a praetore, *Il en a été décidé ainsi par le préteur;*

- par la voix active (ordinairement)

- en prenant comme sujet le complément d'agent :

Ita decretum est a praetore, *Le préteur en a décidé ainsi;*
 Acriter pugnatur ab omnibus, *Tous combattent avec acharnement;*

- en prenant comme sujet l'indéfini *on*, s'il n'y a pas de complément d'agent :

Acriter pugnatur, *On combat avec acharnement;*
 Ventum erat ad flumen, *On était arrivé à la rivière;*
 Dici potest, L. *⟨Il peut être dit⟩ F. On peut dire;*
 Mihi non potuit persuaderi, *On n'a pas pu me persuader;*
 Divitibus invideri solet, *On a l'habitude d'envier les riches;*
 Hoc dubitatur, *On est dans le doute L. ⟨sur cela⟩ F. sur ce point, à ce sujet (§ 71);*
 Clamari coeptum est, *On commença, on se mit à crier;*
 Credo nuntiari, nuntiatum iri, *Je crois qu'on annonce, qu'on annoncera,*
 nuntiatum esse... (§ 358), *qu'on a annoncé...;*

- par une locution qui contient un nom (quelquefois) :

Turbatur, *Il y a des troubles;*
 Acriter pugnatur, *Le combat est acharné;*
 Resistebatur a Cotta, *Il y avait de la résistance de la part de Cotta.*

C. La voix déponente.

§ 395. La voix déponente a parfois le sens passif

- au participe passé, dans certains verbes (§ 462) :

imitatus, ayant imité; parfois : *ayant été imité;*

- à l'adjectif verbal en *-ndus*, dans tous les verbes;

- passif personnel, dans les verbes transitifs :

Praeda partienda est, *Le butin doit être partagé;*

- passif impersonnel, dans tous les verbes, transitifs ou intransitifs :

Partiendum est, *Il faut partager;*
 Medendum est huic morbo, *Il faut soigner cette maladie.*

POUR LE THÈME

§ 396. Principales traductions des verbes passifs français,

- 1) Le verbe latin correspondant se construit avec l'accusatif à la voix active

- le passif personnel se traduit par le passif personnel :

Marcus est aimé de tous, Marcus ab omnibus amatur;

- le passif impersonnel se traduit par le passif impersonnel :

Il en a été décidé ainsi par le préteur, Ita decretum est a praetore.

- 2) Le verbe latin correspondant ne se construit pas avec l'accusatif à la voix active :

le passif français, personnel ou impersonnel, se traduit par le passif impersonnel :

Les riches sont enviés, Invidetur divitibus.

3) Le verbe latin correspondant est un verbe déponent :

- On ne peut employer le verbe déponent avec un sens passif qu'à l'adjectif verbal en -ndus :

— au passif personnel, si le verbe déponent se construit avec l'accusatif :

Marcus doit être admiré,

Marcus est admirandus ;

— au passif impersonnel, si le verbe déponent ne se construit pas avec l'accusatif :

Cette maladie doit être soignée,

Huic morbo medendum est.

- Pour un autre mode que l'adjectif verbal, il faut recourir à d'autres tournures :

— s'il y a un complément d'agent, on peut toujours remplacer la tournure passive par une tournure active :

Le courage est admiré de tous *Omnes fortitudinem admirantur.*

= tous admirent...,

— tournures spéciales de sens passif :

Le courage est admiré de tous ; tourner :

Le courage est pour tous à admiration, *Fortitudo omnibus est admirationi ;*

ou Le courage suscite l'admiration de tous, *Fortitudo omnium admirationem movet ;*

Être soupçonné,

In suspicionem venire (cadere, incidere).

- N. B. Dans certains verbes déponents (§ 462), le participe passé peut avoir le sens passif :

Le territoire ravagé par l'ennemi,

Ager ab hostibus depopulatus.

§ 397. Principales traductions des verbes pronominaux français.

1) Le verbe a un sens réfléchi.

On traduit par un verbe actif ou déponent, accompagné de *me, te, se, nos, vos ; mihi, tibi, sibi, nobis, vobis*, selon la construction du verbe latin :

Il s'est loué lui-même,

Se ipse laudavit ;

Il s'est attribué tout le mérite,

Totam laudem sibi tribuit.

Pour certains verbes, le passif a parfois un sens réfléchi (§ 393) :

Il faut que l'orateur s'exerce,

Oportet orator exerceatur.

2) Le verbe a un sens réciproque.

On traduit par un verbe actif ou déponent, accompagné de *inter nos, inter vos, inter se* :

Ils se sont loués mutuellement,

Inter se laudaverunt.

3) Le verbe a un sens passif :

Ce livre se lit avec un vif plaisir,

Hic liber magna cum voluptate legitur.

4) Le verbe équivaut à un verbe de sens actif :

Il s'en est allé = Il est parti,

Abiit (actif) ou profectus est (dép.).

CHAPITRE VII

LES MODES PERSONNELS

§ 398. Les personnes ; particularités.

Le verbe latin a les mêmes personnes que le verbe français.

Dans leur emploi, les particularités suivantes sont à signaler :

- la 1^{re} personne du pluriel, surtout dans Cicéron, a parfois le sens de la 1^{re} pers. sing. (§ 176, 2) ;

- la 2^e personne du singulier, au subjonctif, a parfois le sens indéterminé de *on* :

dicas,

On dirait ;

- la 3^e personne du pluriel s'emploie sans sujet au sens de *on* avec certains verbes :

aiunt, dicunt, L. <Les gens disent> F. On dit... ;

ferunt, L. <Les gens portent la nouvelle> F. On rapporte, on raconte... ;

tradunt, L. <Les hommes se transmettent> F. La tradition rapporte, on rapporte....

ART. I. — L'IMPÉRATIF

§ 399. L'impératif présent.

Il peut exprimer un ordre, une exhortation, un conseil, une permission, une prière, un souhait, parfois une supposition.

Ordre : *Abi !*

Va-t'en !

Souhait : *Vivite felices !*

Vivez heureux !

Supposition : *Lacesse eum : jam vi-debis furentem,*

Attaque-le : bientôt tu le verras fou furieux.

§ 400. L'impératif futur.

Il s'emploie surtout dans les textes de lois, les préceptes, les testaments :

Salus populi suprema lex esto ! Que le salut de la patrie soit la loi suprême !

Il s'emploie de plus à la 2^e personne,

- pour un ordre à exécuter plus tard à une date indiquée :

Cras petito, dabitur ; nunc abi !

L. <Demande demain : il te sera donné...>

F. Tu demanderas demain : on te donnera ; aujourd'hui, va-t'en !

Cum perveneris, scribito,

Quand tu seras arrivé, écris-moi ;

- au lieu de l'impératif présent, dans certains verbes :

Scito, scitote, *Sache, sachez* ; Putato, *Considère que...* ;
Sic habeto, *Tiens pour certain que...* ; Esto fortis, *Sois courageux*.

N. B. Autres traductions de **esto** 3^e personne du singulier :

- 1) ordre, imprécation... : **Sacer esto** ! *Qu'il soit voué aux dieux infernaux !*
- 2) Locution concessive : L. *⟨que cela soit⟩* F. *Soit ; j'y consens ; je l'accorde ; passe encore...*

POUR LE THÈME

§ 401. Traduction de l'ordre aux 1^{re} et 3^e personnes.

Un ordre à la 1^{re} et à la 3^e personne s'exprime au subjonctif présent,

Partons ! Abeamus ! Qu'il parte ! Abeat !

§ 402. Traduction de la défense.

La défense s'exprime comme suit :

- quand la négation française est **ne... pas, ne... point** :

<i>Ne lis pas</i>	{ ne legeris (subjonctif parfait ¹) ; noli legere (tournure polie : L. <i>⟨veuille ne pas lire⟩</i>) ;
<i>Qu'il ne lise pas</i>	ne legat (subj. présent), ne legerit (subj. parfait) ;
<i>Ne lisons pas</i>	ne legamus (subjonctif présent) ;
<i>Ne lisez pas</i>	{ ne legeritis (subjonctif parfait) ; nolite legere (tournure polie : L. <i>⟨veuillez ne pas lire⟩</i>) ;
<i>Qu'ils ne lisent pas</i>	ne legant (subj. présent), ne legerint (subj. parfait) ;
<i>Ne lis pas et n'écris pas</i>	{ ne legeris neve scripseris ; noli legere neque scribere ;

- quand la négation française est **ne... personne, ne... rien, ne... aucun** :

Comme la négation est déjà exprimée en latin par **ne** ou **noli**,

<i>personne</i>	se traduit par	quis, quisquam, <i>quelqu'un, qui que ce soit</i> ;
<i>rien</i>	—	quid, quidquam, <i>quelque chose, quoi que ce soit</i> ;
<i>aucun</i>	—	ullus, <i>quelque, un</i> ;
<i>jamais</i>	—	unquam, <i>à quelque moment que ce soit</i> ;
<i>nulle part</i>	—	usquam, <i>où que ce soit, quelque part</i> ;

Ne dis rien (= ne dis pas quelque chose), Ne quidquam dixeris ;

Ne désespère jamais, Ne unquam desperaveris.

N. B. On peut aussi employer **nemo, nihil, nullus, nunquam, nusquam** sans **ne** ou **noli**.

Ne dis rien, Nihil dixeris ;

Que personne ne dise..., Nemo dicat....

1. A la 2^e personne le latin emploie le subjonctif présent avec **ne** : — dans la langue familière : — quand il donne à la 2^e pers. sg. le sens de *on*. *Isto bono utare dum adsit ; cum absit, ne requiras*. L. *⟨use de cet avantage tant qu'il est à ta disposition ; quand il fait défaut, ne le regrette pas⟩* F. *Qu'on use de cet avantage tant qu'on l'a ! Quand on ne l'a plus, qu'on ne le regrette pas !*

ART. II. — L'INDICATIF

§ 403. L'indicatif, mode de la certitude.

En principe, on emploie en latin l'indicatif, dans une proposition principale ou dans une proposition subordonnée, quand on énonce une chose **comme certaine**.

Exceptions :

- 1) Il y a des choses incertaines qui sont exprimées à l'indicatif :
• dans l'interrogation : *Venitne ? Est-ce qu'il est venu ?*
L'incertitude n'est pas exprimée par le mode, mais par le ton de la voix.
- dans certaines formes de la supposition :

Si non parueris, puniam, L. *⟨Au cas où tu n'auras pas obéi...⟩* F. *Si tu n'obéis pas, je te punirai.*

- Il y a incertitude, puisqu'il y a supposition au sujet de l'avenir ; mais l'indicatif marque avec force que, tel fait ayant été réalisé, tel autre fait sera réalisé aussi.
- 2) Il y a des choses certaines qui sont énoncées au subjonctif (§ 411-416).

§ 404. L'indicatif latin traduit par l'indicatif français.

L'indicatif latin se traduit le plus souvent par l'indicatif français, et les temps du français correspondent ordinairement aux temps du latin.

Toutefois, le latin marque souvent plus exactement que le français si une action est antérieure ou postérieure à une autre.

<i>Quod petieras dedi,</i>	<i>Je t'ai donné</i> L. <i>⟨ce que tu avais demandé⟩</i> F. <i>ce que tu demandais ;</i>
<i>Quod petieris dabo,</i>	<i>Je te donnerai</i> L. <i>⟨ce que tu auras demandé⟩</i> F. <i>ce que tu demanderas ;</i>
<i>Exspecta dum rediero,</i>	L. <i>⟨Attends jusqu'au moment où je serai revenu⟩</i> F. <i>Attends que je revienne ;</i>
<i>Hunc librum si leges, gaudebo,</i>	L. <i>⟨Au cas où tu liras...⟩</i> F. <i>Si tu lis ce</i>
<i>Hunc librum si legeris, gaudebo,</i>	L. <i>⟨Au cas où tu auras lu...⟩</i> F. <i>Si tu lis ce</i> <i>livre, j'en serai content.</i>

N. B. Le français n'emploie jamais le futur ou le futur antérieur après la conjonction **si** introduisant une proposition conditionnelle.

► Exception remarquable :

La conjonction **dum**, quand elle signifie *pendant que*, se construit en latin avec le **présent** de l'indicatif, même quand il s'agit du passé ou de l'avenir :

Dum escam quaerit, margaritam L. *⟨Pendant qu'il cherche...⟩* F. *Pendant qu'il cherchait sa nourriture, il trouva une perle.*

§ 405. Le style épistolaire.

Parfois, en latin, quand on écrit une lettre, on se met à la place du destinataire et on considère, comme moment présent, le moment où le destinataire lira la lettre, et comme passé, tout ce qui précède cette lecture. Il en résulte que :

- pour le moment de la rédaction de la lettre, on emploie, en latin, l'imparfait ou le parfait; le français traduit par le présent :

Nihil erat novi, L. <Il n'y avait...> F. Il n'y a rien de nouveau;
Pridie idus scripsi, L. <J'ai écrit...> F. Je t'écris la veille des ides.

- pour ce qui précède la rédaction de la lettre, on emploie, en latin, le plus-que-parfait; le français traduit par le passé composé :

Nihil audieram novi, L. <Je n'avais rien appris> F. Je n'ai rien appris de nouveau.

- pour ce qui se place entre la rédaction et la lecture de la lettre, on emploie, en latin, un passé; le français traduit par un futur :

Is qui has litteras tibi dedit, L. <Celui qui t'a remis...> F. Celui qui te remettra cette lettre.
Cenaturus eram apud Pomponium, L. <J'étais sur le point de dîner...> F. Je vais dîner chez Pomponius.

§ 406. L'indicatif latin traduit par le conditionnel.

Souvent, pour les verbes ou expressions verbales qui expriment la possibilité, l'obligation, la convenance¹..., l'indicatif latin se traduit par le conditionnel français,

- le présent de l'indicatif par le conditionnel présent,
- les temps passés de l'indicatif par le conditionnel passé :

Possum te capitis damnare, Je pourrais te condamner à mort²;
Poteram, potui, potueram..., J'aurais pu;
Debeo, je devrais...; Debebam, debui, debueram..., j'aurais dû...;
Oportet, il faudrait...; Decet, il conviendrait...;
Aequum est, il serait juste...; Tibi laborandum est, tu devrais travailler;
Tibi laborandum fuit, tu aurais dû travailler;
Dignus est, il serait digne, il mériterait...;
Longum est, il serait trop long de....

1. La traduction est parfois la même pour le passé des verbes croire, penser... avec négation ou interrogation oratoire : Quis arbitratus est... ? Qui eût pensé que... ?
2. Le pouvoir de condamner est réel : c'est pourquoi le latin emploie l'indicatif. Mais la condamnation elle-même n'est pas réalisée; elle reste hypothétique, et le français moderne applique abusivement au « pouvoir » de condamner le mode conditionnel, qui s'applique aux choses hypothétiques.
Quand le pouvoir est lui-même hypothétique, le latin emploie d'ordinaire le subjonctif (§ 410) : A ce moment-là, si j'étais en bonne santé, je pourrais te tirer d'embarras. Tum, si valeam, expedire te possim.

§ 407. L'indicatif latin traduit par le subjonctif français.

Même si le mode latin est l'indicatif, le français emploie toujours le subjonctif :

- après les conjonctions *bien que, quoique, jusqu'à ce que, avant que, soit que... soit que, à moins que, que* (reprenant *si*)... :

Quamquam fessi erant..., Quoiqu'ils fussent fatigués...;
Sive habes quid, sive nihil Soit que tu aies quelque chose, soit que tu habes..., n'aies rien...;
Hunc librum si legisti et tibi Si tu as lu ce livre et qu'il t'ait plu... placuit...,

- après certains relatifs indéfinis :
- Quelques trésors que tu aies amassés...; de quelque façon que tu agisses...; à quelque moment que tu viennes...
• après un relatif qui suit un superlatif ou l'équivalent d'un superlatif :
Il est le plus intelligent..., le seul..., le premier..., le dernier que nous ayons rencontré.

ART. III. — LE SUBJONCTIF¹

A. Les sens du subjonctif.

§ 408. Généralités.

En principe, on emploie en latin le subjonctif :

- pour exprimer la volonté (en dehors des cas où l'on emploie l'impératif);
- pour énoncer ce que l'on ne représente pas comme certain, mais comme possible, éventuel, douteux, non réalisé.

En fait, l'emploi du subjonctif a été élargi par l'effet de l'analogie, et, dans la langue littéraire, par goût d'une expression plus subtile, un peu aussi sous l'influence du grec.

1. Historiquement, le subjonctif latin est le résultat de la fusion — d'un ancien optatif, auquel appartiennent :
• les formes en -im, -is... : sim, sis; velim, nolim, malim...; amaverim...
• peut-être les formes en -em, -es... : amem, dérivant de * ama-yem...
L'optatif exprimait la possibilité et, sur un certain ton, le souhait.
— d'un ancien subjonctif, auquel appartiennent :
Les formes en -am, -as... : moneam, legam...
L'ancien subjonctif exprimait le tuteur et, sur un certain ton, la volonté.
(La forme legam, 1^{re} pers. sg., exprime encore à la fois le futur à l'indicatif et la volonté au subjonctif).

I. — Les sens premiers du subjonctif.

§ 409. Le subjonctif exprime la volonté.

► 1) dans les propositions principales :

• ordre, prière, conseil, permission :

Veniat ! Qu'il vienne ! Eamus ! Allons ! Marchons !

• défense :

Ne veniat ! Qu'il ne vienne pas ! Ne eamus ! N'allons point !
Ne veneris ! Ne viens pas ! Ne veneritis ! Ne venez pas !

• souhait :

Utinam veniat ! Puisse-t-il venir ! Si seulement il venait !

• regret :

Utinam venisset ! Si seulement il était venu !

• tournure de l'ordre équivalant à une concession ou à une supposition :

Ne sit sane summum malum Que la douleur ne soit pas le plus grand des
dolor, malum certe est, maux, soit ! En tout cas, c'est un mal.

• tournure dite délibérative :

Quo eamus ? L. <Allons où ?> F. Où faut-il que nous
allions ? Où devons-nous aller ? Où aller ?

Quo iremus ? Où devons-nous aller ? Où fallait-il aller ?

Cette tournure peut aussi se rattacher au subjonctif de possibilité.

► 2) dans les propositions subordonnées :

• ordre, prière, conseil, permission :

Impero ut veniat, Je commande qu'il vienne.
(anciennement : Je commande : qu'il vienne de quelque façon !)

• nécessité (La nécessité est, pour ainsi dire, la volonté dans les choses) :

Oportet orator exerceatur, Il faut que l'orateur s'exerce.

• défense :

Interdico ne veniat, Je défends qu'il vienne.
(anciennement : Je défends : qu'il ne vienne pas !)

• souhait :

Opto ut veniat, Je souhaite qu'il vienne ;
Timeo ne veniat, Je crains qu'il ne vienne ;
(anciennement : Je crains : puisse-t-il ne pas venir !)
Timeo ut veniat, Je crains qu'il ne vienne pas.
(anciennement : Je crains : puisse-t-il venir !)

• intention :

Misit legatos ut pacem peterent } F. Il envoya une ambassade (pour) demander
Misit legatos qui pacem peterent, } la paix.

1. Anciennement : puisse-t-il venir de quelque façon ! (utinam renforcement de l'adv. indéfini ut.)

• condition :

Oderint, dum metuant ! Qu'ils haïssent, pourvu qu'ils craignent !
(anciennement : Qu'ils haïssent ! pendant ce temps (dum), qu'ils craignent !)
Oderint, modo metuant ! Qu'ils haïssent, pourvu qu'ils craignent !
(anciennement : Qu'ils haïssent ! seulement qu'ils craignent !)

• concession :

Quamvis sit doctus..., Si savant, quelque savant qu'il soit....
(anciennement : Qu'il soit savant autant que tu veux !...)

• tournure dite délibérative :

Dubito quo eamus..., Je me demande où il faut que nous allions.

§ 410. Le subjonctif exprime la possibilité, l'éventualité....

• possibilité :

Dicat quis, dixerit quis..., Quelqu'un pourrait dire... Il se peut que
quelqu'un dise....

• tournure dite délibérative :

Quo eamus ? Où irions-nous bien ? Où pourrions-nous
aller ?

Quo iremus ? Où aurions-nous pu (pouvions-nous) aller ?

• éventualité :

Libens ego te adjuvem, Je t'aiderais avec plaisir.
Ut taceam, facile scitu est, Quand bien même je me tairais, à supposer
que je me taise, c'est facile à savoir.

— éventualité et supposition ¹ réalisables dans l'avenir (potentiel) :

Si amicum habeam, felix sim ², L. <Au cas où j'aurais...> F. Si j'avais un
ami, je serais heureux.

— éventualité et supposition non réalisées présentement (irréel du présent) :

Si amicum haberem, felix essem; Si j'avais un ami, je serais heureux ; mais
nunc habeo nullum. pour le moment je n'en ai pas.

— éventualité et supposition non réalisées dans le passé (irréel du passé) :

Si amicum habuissem, felix Si j'avais eu un ami, j'aurais été heureux.
fuissem,

• indétermination :

La 2^e personne du singulier a souvent le sens indéterminé de notre pronom on
et cet emploi amène le subjonctif dans certaines propositions subordonnées
(relatives, ou introduites par si, nisi, cum...) :

Memoria minuitur nisi eam La mémoire diminue si on ne l'exerce pas.
exerceas,

1. La supposition, c'est l'éventualité exprimée après une conjonction ou un relatif.

2. Anciennement, si était un adverbe démonstratif et signifiait ainsi (cf. si-c) Dans l'exemple donné, il y
avait deux propositions principales, comme en français familier : Une supposition ! j'aurais un ami : je serais heureux.

- énonciation d'une chose non réalisée (dans certaines subordonnées):

Hac de re non disputabo, non quod tibi assentiar, sed quia tempus deficit,
 Antequam reipublicae prodesse potuisset, mortuus est,
Sur cette question, je ne discuterai pas, non que je t'approuve, mais parce que le temps me manque ;
Avant qu'il eût pu être utile à sa patrie, il mourut.

- style indirect :

Quand un Latin rapporte les pensées ou les paroles d'un autre dans des propositions subordonnées, il n'emploie pas l'indicatif parce qu'il ne donne pas lui-même les choses comme certaines.

Dixit se redditurum (esse) ob- sides quos haberet,
 Ubi est victoria quam de me tulerit ?
Il déclara qu'il rendrait les otages qu'il détenait ;
Où est la victoire que (dit-il, dis-tu) il a remportée sur moi ? Où est la victoire qu'il aurait remportée sur moi ?

- subjonctif dit de protestation :

La protestation est dans le ton, dans l'interrogation indignée. Le subjonctif lui-même est l'un ou l'autre des subjonctifs qui précèdent.

Nos non poetarum voce moveamur ?
Nous ne serions pas émus, nous, par la voix des poètes ?

Non moveamur est un subjonctif d'éventualité ;

dialogue : — Exi ! — Exeam ? — Sors ! — Que je sorte ?

Exeam est un ordre à la 1^{re} pers. du sg., avec interrogation ;

dialogue : — Incendit audientes. — Ille audientes incendat ?
Il enflamme ses auditeurs. — Lui, il enflammerait ses auditeurs ? Lui, enflammer ses auditeurs ?

On répète l'affirmation d'autrui au subjonctif comme une hypothèse, et le ton indique qu'on la repousse.

- interrogation indirecte :

Dans certaines interrogations indirectes, le subjonctif est clairement justifié par le sens :

- subjonctif exprimant l'incertitude :

Dic mihi numquid videris,
 anciennement : Dis-moi : est-ce que tu aurais vu quelque chose ?

- subjonctif exprimant l'éventualité :

Scio quid faceret si dives esset, *Je sais ce qu'il ferait s'il était riche ;*

- subjonctif de la tournure délibérative :

Scio quid agam, *Je sais ce qu'il faut que je fasse.*

II. — Emploi élargi du subjonctif.

§ 411. Le subjonctif analogique.

- interrogation indirecte :

Par analogie avec les interrogations indirectes où le subjonctif est justifié, le latin classique a introduit le subjonctif dans toutes les subordonnées qui commencent par un mot interrogatif.

Scio quid egerit, *Je sais ce qu'il a fait.*
 (il n'y a aucune incertitude)

- exclamation indirecte :

Par analogie, le latin classique a employé le subjonctif dans les exclamations indirectes, parce qu'elles commencent par les mêmes mots que les interrog. indirectes.

Miror quantum profecerit, L. <J'admire combien il a progressé> F. j'admire les progrès qu'il a faits.
 (il n'y a aucune incertitude)

- style indirect :

Par analogie, le latin emploie le subjonctif dans les propositions subordonnées où l'on rapporte, non pas ce qu'un autre dit ou pense, mais ce qu'on a dit ou pensé soi-même dans le passé.

Dixi id esse monumentum quod quaererem, *Je déclarai que c'était le monument que je cherchais.*

Dans une proposition subordonnée où l'on énonce ce qu'on pense présentement, la latin emploie très souvent aussi le subjonctif, afin d'indiquer qu'on énonce une opinion strictement personnelle.

Silanus scio quae dixerit studio reipublicae dixisse, *Je sais que Silanus a dit ce qu'il a dit par zèle pour le bien public.*

- affirmation adoucie :

Velim, *Je voudrais, je désirerais.*

C'est un fait : je désire. Mais, par discrétion, le fait est énoncé comme une éventualité.

§ 412. Les propositions subordonnées de conséquence.

- 1) Le subjonctif y est justifié lorsque la conséquence est voulue, ou éventuelle, ou non réalisée :

Tam ineptus non est ut haec responderit,
 (conséquence non réalisée)

- 2) Mais les subordonnées de conséquence, qu'elles commencent par ut ou par un relatif, sont toujours au subjonctif, même si le fait est donné comme certain :

Tam ineptus est ut haec responderit,
 Tam ineptus est qui haec responderit, } *Il est si sot qu'il a répondu cela.*

- 3) Le relatif a souvent en latin une nuance consécutive et signifie *qui est tel que, qui est dans des conditions telles que*.... Il se construit très souvent alors avec le subjonctif, et introduit :

— une qualification :

*Secutae sunt tempestates quae Vinrent ensuite des mauvais temps tels qu'ils
nostros in castris retinerent, enfermèrent nos soldats au camp;*

— une cause (ou justification) :

*Fuit mirificā vigilantia, qui suo Il a été d'une vigilance admirable, lui qui,
toto consulatu somnum non durant tout son consulat, n'a pas connu
viderit, le sommeil;*

— une opposition-concession :

*Maledicebat duci cujus legatus Il disait du mal du général, dont il avait été
fuisset, pourtant le lieutenant;*

— une restriction :

*Eloquentissimus est omnium Il est le plus éloquent des orateurs que, pour
oratorum quos ego audierim, moi, j'aie entendus.*

§ 413. Les propositions subordonnées commençant par *cum*.

Elles suivent la syntaxe des propositions relatives, car *cum* est étymologiquement un relatif. Même si les faits sont donnés comme certains, elles sont au subjonctif

— quand elles qualifient un moment :

Cum Athenae florerent..., A une époque où Athènes était florissante...;

— quand, dans un récit, elles caractérisent une situation et marquent la liaison des événements :

Haec cum vidisset..., L. <Comme il avait vu> F. Ayant vu cela...;

— quand elles énoncent une cause :

Cum id cupias, proficiscar, Du moment que tu le désires, je partirai;

— quand elles énoncent une opposition-concession :

*Fuit perpetuo pauper cum ditissimus esse posset, Il resta toujours pauvre, alors qu'il aurait
pu être très riche.*

§ 414. L'attraction modale.

- 1) Quand une proposition relative se rattache étroitement à une proposition au subjonctif¹, le latin la met souvent au subjonctif, même si le fait est donné comme certain :

*Accidit ut nonnulli milites qui e Il arriva par malheur qu'un certain nombre
castris exissent ab equitibus de soldats qui étaient sortis du camp
interciperentur, furent interceptés par des cavaliers.*

La locution *accidit ut* domine tout ce qui suit et amène le subjonctif partout.

1. On parle souvent d'une tendance du latin à mettre au subjonctif le verbe d'une proposition qui dépend d'un infinitif. Mais il vaut mieux chercher d'abord à expliquer ce subjonctif, ou par l'idée d'éventualité, ou par l'indétermination, ou par la règle du style indirect, ou par le fait que la phrase entière est dominée par une locution marquant la volonté, l'obligation, la nécessité, la convenance.

- 2) L'attraction introduit parfois aussi le subjonctif après certaines conjonctions de subordination :

*Cum Baulos postridie venis- Comme nous étions venus à Baules le len-
semus quam apud Catulum demain du jour où nous avons été chez
fuissemus..., Catulus....*

La conjonction *cum* domine les deux propositions *venissemus* et *fuissemus*.

- 3) Mais on peut toujours soustraire au subjonctif de l'attraction modale ce que l'on tient à énoncer comme réel :

*Depugnarem potius cum summo Devais-je combattre à outrance, en vous
periculo vestro quam id quod exposant au plus grand danger, plutôt
omnibus impendebat unus que de subir seul, à la place de tous,
pro omnibus subirem? ce qui menaçait tous les Romains?*

L'indicatif *impendebat* affirme que le danger était réel.

III. — Emplois post-classiques du subjonctif.

§ 415. Le subjonctif de répétition dans le passé.

La langue post-classique emploie souvent le subjonctif imparfait ou plus-que-parfait, quand il s'agit d'un fait qui se répétait,

- après certaines conjonctions : *cum*, *si*, *ubi*, *quotiens* (= toutes les fois que) :

*Id fecialis ubi dixisset, hastam Le fécial, après avoir prononcé ces mots,
in fines hostium mittebat, lançait un javelot sur le territoire ennemi;*

- après *quicumque*, *quisquis*, *quel que fût celui qui...*, *tous ceux qui...* :

*Quemcumque lictor prehen- Tous ceux qu'un licteur avait appréhendés,
disset, tribunus plebis mitti un tribun de la plèbe ordonnait de les
jubebat, relâcher.*

N. B. Il y a quelques exemples de ce subjonctif dans Cicéron après *cum*, *si*, *qui* (= *quicumque*). Ce subjonctif de répétition n'est d'ailleurs pas éloigné du subjonctif classique d'éventualité.

§ 416. Le subjonctif sans nuance particulière.

Après certaines conjonctions : *quanquam*, *bien que*; *dum*, *pendant que*; *antequam*, *priusquam*, *avant le moment où*; *donec*, *quoad*, *jusqu'au moment où*, la langue post-classique emploie parfois le subjonctif sans qu'une nuance particulière le justifie :

*Neutro inclinaverat fortuna do- La fortune n'avait penché ni d'un côté ni de
nec luna surgens ostenderet l'autre, jusqu'au moment où la lune, se
acies, levant, montra les armées en présence.*

B. Les temps du subjonctif.

§ 417. Sens des temps du subjonctif.

Si nous prenons par exemple le verbe *deleo*, *es*, *ere*, *delevi*, *deletum*, *détruire* ;

- 1) le présent du subjonctif *deleam* est le présent } de l'action en cours d'exécution
l'imparfait du subjonctif *deleterem* est le passé } (Rad. *dele-*).

Timeo ne deleat..., *Je crains qu'il ne soit maintenant en train de détruire, — qu'il ne détruise en ce moment...* ;

Timebam ne deleteret..., *Je craignais qu'il ne fût en train de détruire, — qu'il ne détruisit...*

- 2) le parfait du subj. *deleverim* est le présent } de l'action achevée
le plus-que-parfait du subj. *delevissem* est le passé } (Rad. *delev-*).

Timeo ne deleverit..., *Je crains qu'il n'ait fini de détruire, — qu'il n'ait détruit...* ;

Timebam ne delevisset..., *Je craignais qu'il n'eût fini de détruire, — qu'il n'eût détruit...*

La forme *deleverim*, comme le parfait de l'indicatif *delevi*, en est venue très souvent à exprimer le passé, mais elle a encore nettement le sens d'un présent dans quelques emplois :

Ne deleveris..., *Ne détruis pas...* ;
Confirmaverim..., *Je pourrais affirmer...*

§ 418. Concordance des temps.

En latin, il y a correspondance entre le temps du subjonctif dans une subordonnée et le temps du verbe de la principale :

- 1) le présent et le parfait, *deleam*, *deleverim*, qui d'origine sont des présents, s'emploient dans les subordonnées qui dépendent d'un présent ou d'un futur¹ :

Timeo ne deleat..., *Je crains qu'il ne détruise...* ;
Timeo ne deleverit..., *Je crains qu'il n'ait détruit...* ;
Te rogo (rogabo, rogavero) *Je te demande (je te demanderai, je t'aurai demandé) — ce que tu fais ;*
— *quid facias ;* — *ce que tu faisais, ce que tu fis, ce que tu as fait, ce que tu avais fait ;*
— *quid feceris ;* — *ce que tu feras, ce que tu ferais ;*
— *quid factururus sis ;* — *ce que tu aurais fait.*
— *quid factururus fueris.*

1. Le présent « historique » est considéré ici, tantôt comme un présent, tantôt comme un passé.

— Quand une subordonnée dépend d'un infinitif ou d'un participe, il ne faut pas considérer leur dénomination d'infinitif ou de participe présent ou passé, mais examiner si le fait qu'ils énoncent appartient au présent, au futur ou au passé : *Audito quid censeas respondebo* L. (Ce que tu penses ayant été entendu, je répondrai) F. Quand j'aurai entendu ce que tu penses, je répondrai. Le participe passé *audito* est, en réalité, l'équivalent d'un futur antérieur.

— L'infinitif de narration est considéré comme un passé.

- 2) l'imparfait et le plus-que-parfait, *deleterem*, *delevissem*, qui d'origine sont des passés, s'emploient dans les subordonnées qui dépendent d'un passé¹ :

Timebam ne deleteret..., *Je craignais qu'il ne détruisit...* ;

Timebam ne delevisset..., *Je craignais qu'il n'eût détruit...* ;

Te rogabam (rogavi, rogaveram) *Je te demandais (je te demandai, je t'ai demandé, je t'avais demandé)*

— *quid faceres ;* — *ce que tu faisais ;*

— *quid fecisses ;* — *ce que tu avais fait ;*

— *quid factururus esses ;* — *ce que tu ferais ;*

— *quid factururus fuisses.* — *ce que tu aurais fait.*

Accidit ut nonnulli milites ab *Il arriva par malheur qu'un certain nombre de*
equitibus interciperentur, *soldats furent interceptés par des cavaliers ;*

Inclusum senatum obsederat ut *Il avait assiégé le sénat enfermé dans la*
fame senatores quinque mo- *Curie, en sorte que cinq sénateurs mou-*
rerentur, *rurent de faim.*

POUR LE THÈME

§ 419. Applications de la concordance des temps.

Je lui conseille de se reposer, *Suadeo ei ut quiescat ;*
Je lui conseillais de se reposer, *Suadebam ei ut quiesceret ;*
Il s'étonne d'avoir été blâmé, *Miratur quod reprehensus sit ;*
Il s'étonnait d'avoir été blâmé, *Mirabatur quod reprehensus esset ;*
Il ne sait pas combien le bonheur est fragile, *Nescit quam caduca sit felicitas ;*
Il ne savait pas combien le bonheur est fragile, *Nesciebat quam caduca esset felicitas.*

Après un temps passé (*nesciebat*), le latin, même pour ce qui est toujours vrai, emploie l'imparfait (*esset*), et non pas le présent.

§ 420. Principales exceptions à la concordance des temps.

- 1) Lorsque la subordonnée dépend d'un présent ou d'un futur, on y emploie par exception les formes *deleterem*, *delevissem*...

- pour exprimer l'éventualité non réalisée (irréal) :

Nescio quid facerem si dives *Je ne sais ce que je ferais si j'étais riche*
essem, (mais je ne le suis pas) ;

- dans une « tournure délibérative » au sujet du passé :

Rogo te quid facerem, *Je te demande ce que je devais (pouvais)*
faire ;

1. Certains parfaits, p. ex. *mihi persuasi*, sont considérés :

— tantôt comme un passé : *je me persuadai, j'acquis la conviction ;*

— tantôt comme un présent : *je me suis persuadé, j'ai la conviction.*

- pour énoncer quelque chose qui durait ou se répétait dans le passé :
Hujus praecepti tanta est vis ut La valeur de ce précepte est si grande qu'il
Delphico deo tribueretur, était attribué au dieu de Delphes.
- 2) Lorsque la subordonnée dépend d'un passé, on y emploie par exception les formes *deleam, deleverim...*
- après un subjonctif parfait de la défense ou de l'éventualité (§ 409, 410) :
Ne dubitaveris quin hoc verum Ne doute pas que cela ne soit vrai ;
sit,
- pour énoncer une conséquence qui dure encore présentement :
Ita rem familiarem dissipavit ut Il a dissipé son patrimoine de telle façon
nunc pauper sit, qu'aujourd'hui il est pauvre.
- parfois pour énoncer au subjonctif une conséquence ou un fait en style « historique » (comme le parfait historique l'énoncerait à l'indicatif)¹ :
Inclusum senatum habuerunt ita Ils tinrent le sénat enfermé dans la Curie
multos dies ut interierint pendant tant de jours que plusieurs mou-
nonnulli fame, rurent de faim.
- ordinairement, dans une proposition relative négative qui dépend d'une principale de sens négatif :
Nulla domus fuit locuples ubi Il n'y avait pas de maison riche où Verrès
Verres non texitrum insti- ne fit installer un atelier de tissage.
tuerit.
Nemo fuit quin (= qui non) Il n'y eut personne qui n'eût entendu dire...
audierit....
- souvent, dans un long discours de style indirect, pour éviter la répétition monotone de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif.

C. L'expression du futur au subjonctif.

§ 421. Expression du futur.

- 1) Pour le subjonctif dépendant des verbes de volonté, l'idée du futur n'a pas à être exprimée, car les verbes de volonté tournent eux-mêmes la pensée vers l'avenir :
Impero ut veniat, J'ordonne qu'il vienne ;
Timeo ne cras veniat, Je crains qu'il ne vienne demain.
- 2) Pour le subjonctif de l'interrogation indirecte, pour le subjonctif dépendant des locutions non dubito quin, je ne doute pas que, haud dubium est quin, il n'est pas douteux que²..., le latin emploie :

1. Les expressions au temps passé : *factum est, accidit, evenit, contigit ut...* ne se construisent qu'avec l'imparfait du subjonctif : *accidit ut nonnulli milites ab equitibus interciperentur* (§ 418, 2)).

2. De même après : *sequitur ut, il s'ensuit que ; sunt qui, il y a des gens qui ; tempus erit cum, un temps viendra où ; quis est qui... ? quel est celui qui... ? ; cum, puisque...*

- d'ordinaire les périphrases du type *confecturus sim* (§ 466) :
Rogo te quid cras tacturus sis. Je te demande ce que tu feras demain.
- parfois le subjonctif présent :
Haud dubium est quin mox in Il est hors de doute qu'il sera bientôt rétabli
regnum restituetur¹, dans sa dignité royale ;
Erit illud tempus cum hujus viri Le temps viendra où tu regretteras le dévoue-
benevolentiam desideres, ment de cet homme.
- Le subjonctif présent se traduit donc parfois par un futur.
- N. B. Avec un verbe principal au passé, on dit dans la subordonnée au subjonctif :
Rogavi te quid postero die tac- Je t'ai demandé ce que tu ferais le lende-
turus esses, main ;
Haud dubium erat quin in Il était hors de doute qu'il serait rétabli dans
regnum restitueretur, sa dignité royale.
- Le subjonctif imparfait sert donc parfois de futur par rapport à un passé.

§ 422. Expression du futur antérieur.

Pour exprimer, dans une subordonnée au subjonctif, l'idée du futur antérieur, le latin emploie :

- rarement, à la voix passive, une périphrase du type *confectus futurus sit* :
Haud dubium est quin res ante Il est hors de doute que l'affaire aura été
ides confecta futura sit, terminée avant les ides (§ 581, n. 3).
- ordinairement le subjonctif parfait, en ajoutant parfois un complément de temps ou un adverbe : *brevi, mox, postea...*, pour bien faire entendre qu'il s'agit de l'avenir :
Exercitum putant, cum haec Ils pensent que, lorsque l'armée aura vu
viderit, jam non in Pompeio cela, elle ne mettra plus son espoir en
spem habiturum esse, Pompée.
Dicunt sese facturos quae Caesar Ils disent qu'ils feront ce que César aura
imperaverit, ordonné.
- Le subjonctif parfait se traduit donc parfois par un futur antérieur.
- N. B. Avec un verbe principal au passé, on dit dans la subordonnée au subjonctif :
Dixerunt sese facturos quae Ils dirent qu'ils feraient ce que César aurait
Caesar imperavisset, ordonné.
- Le subjonctif plus-que-parfait sert donc parfois de futur antérieur par rapport à un passé.

1. Le passif n'a pas de périphrase qui corresponde au type *confecturus sim*.